## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 27 mars 2006

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA -

Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - MIle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE

Membres excusés : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme

CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

## OBJET DE LA DELIBERATION

## Association des professeurs de formation musicale – Adhésion de la Ville

Madame ROY, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est amenée à adhérer, pour ses établissements culturels, à divers organismes professionnels ou associations.

Ces établissements peuvent ainsi avoir accès à des informations relevant de leur domaine d'activité, recueillir de la documentation mais également participer à des rencontres sur le plan national et international.

L'association des professeurs de formation musicale présente, dans ce cadre, un intérêt pour le Conservatoire National de Région et il apparaît souhaitable que la Ville puisse y adhérer, étant précisé que le montant actuel de la cotisation s'élève à 90 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider l'adhésion de la Ville, pour l'année 2006 et les années suivantes, à l'association des professeurs de formation musicale ;
- 2- dire que le montant de la cotisation sera prélevé sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.



Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT